



## Impôt à la source et revenus fonciers

Par **YRANAS**, le **25/01/2019** à **21:11**

Bonjour,

Nous sommes un couple de retraités et payons, bien sûr, des impôts sur nos retraites ainsi que sur des revenus fonciers. Jusqu'au 31 Décembre 2017, nous avons 2 appartements donnés en location, mais nous en avons vendu 1 dans le courant de l'année 2018 et sur cet appartement, nous n'avons donc perçu aucun loyer en 2018, ni évidemment en 2019. Par contre, nous en percevons toujours sur l'autre appartement. Le service des impôts a prévu un prélèvement mensuel sur les 2 loyers. Pouvons-nous demander, en conséquence, la baisse immédiate de cet impôt foncier ? Merci de vos précisions. Cordialement.

Par **Visiteur**, le **25/01/2019** à **23:03**

Bonjour Yranas

Pas de problème, le système cest vraiment bien pensé.

- Vous vous connectez sur votre compte [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) et vous pouvez procéder vous mêmes à la modification.
- Ou vous attendez de faire votre déclaration annuelle et les impôts rectifieront ensuite.

Par **YRANAS**, le **26/01/2019** à **00:09**

Merci pour votre réponse.

Mais comme il nous reste encore 1 impôt foncier (2ème appartement en location), nous ne savons pas quelle somme indiquer à la place de celle prélevée mensuellement par le service des impôts..

Merci.

Par **Visiteur**, le **26/01/2019** à **09:58**

Bonjour

Appliquez le même taux, à un seul loyer...ou attendez la déclaration dans 3 mois.

Par **YRANAS**, le **26/01/2019** à **16:27**

O.K. Merci, nous allons voir. Nous ne savons pas quelle est votre profession, mais vous êtes bien certain que nous ne devons pas payer d'impôt foncier sur cet appartement qui a été vendu début 2018. En effet, nous avons encaissé des loyers en 2017 qui auraient donc dû être payés suivant la déclaration faite en 2018. Mais si on applique le système de l'impôt payé à la source, ce sont bien les loyers actuels qui doivent être imposés. Même au service des impôts, ils n'ont pas bien su nous répondre.

Désolés de vous déranger encore une fois, mais nous ne sommes pas bien tranquilles et on ne voudrait pas être pénalisé.

Cordialement.